

# Carte régionale des programmes d'études préalables (PEP) et programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

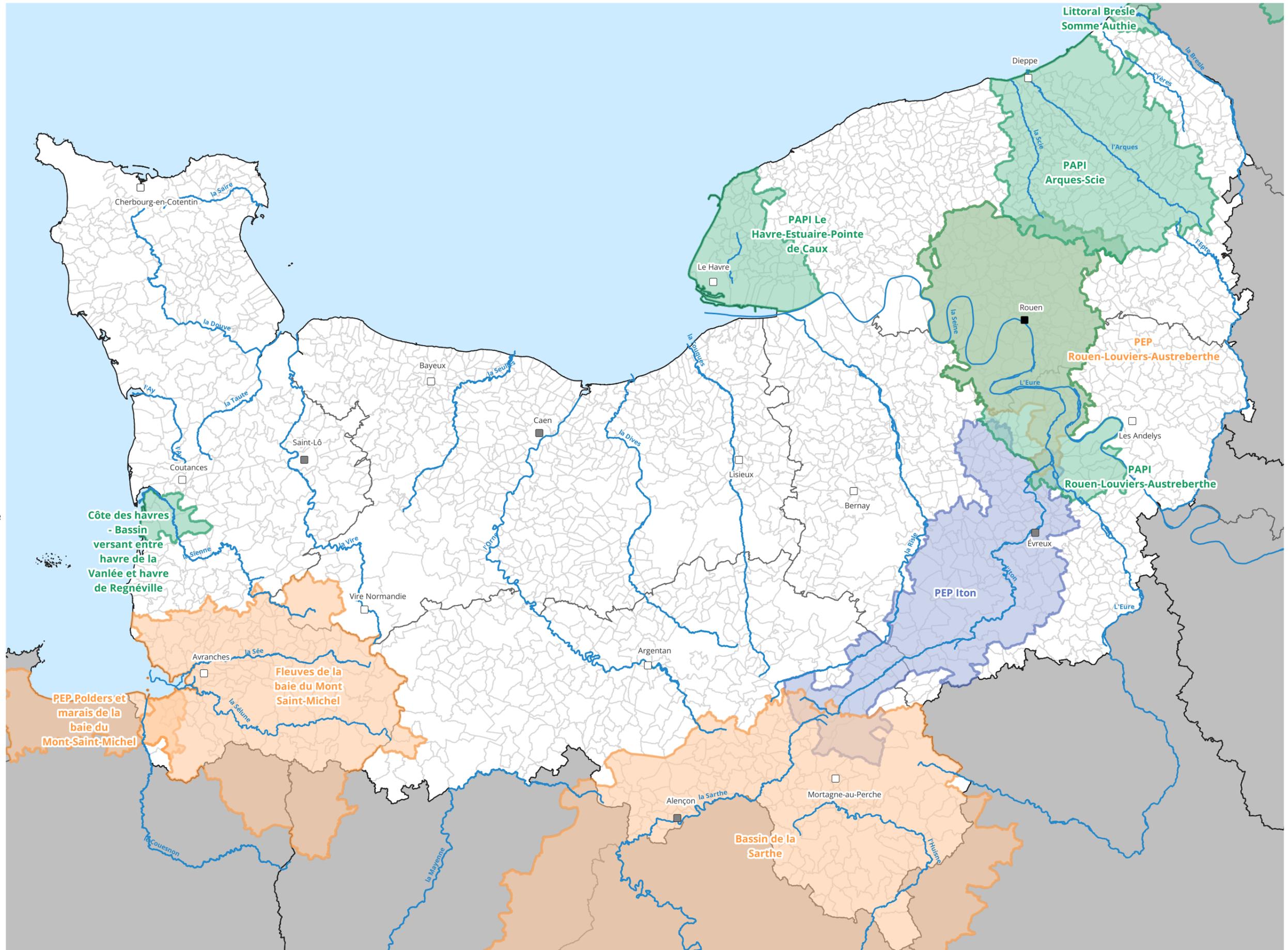
## Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

- PAPI : Réalisation
- PEP : Elaboration
- PEP : Réalisation

Dans le cadre de la politique nationale de gestion du risque inondation, le ministère en charge de l'environnement s'appuie depuis plusieurs années sur un dispositif d'appel à projets visant à mettre en oeuvre des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Le PAPI, porté par les collectivités territoriales ou leurs groupements, vise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation (débordement des cours d'eau, ruissellement, submersion marine...), pensée à l'échelle d'un bassin de risque, au travers d'études et d'actions combinant gestion de l'aléa, réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires et sensibilisation des populations au risque. Son élaboration s'organise en deux phases : une phase de programme d'études préalables au PAPI, puis une phase de programme d'actions, le PAPI.

Le territoire peut être couvert par des démarches de PAPI successives pour y développer une stratégie de prévention des risques sur le long terme.



0 10 20 km

Sources :  
- DREAL Normandie  
PAPI/PEP au 25/02/2025  
Production :  
DREAL Normandie  
le 28/02/2025  
réf : 20250219\_SRI\_PAPI